



baignoire rouillé mais le bailleurs veut pas reparer

Par **myriamjouali**, le **28/09/2011** à **00:39**

bjr

je suis locataire hlm chez habitation moderne depuis 1988, jamais d'impayes ou de retard quelconque, l'immeuble a subi une rehabilitation en 1993, aujourd'hui ma baignoire est rouillée, les sols vetuste a 100%, joints qui ont lâché... je leur ai demandé de changer ou reparer les trous formés dans la baignoire, ils ont dit qu'ils ne font des réparations qu'en cas de sorti du locataire, en consequent tout est a ma charge totale, mais jamais je ne sortirai de mon logement car je ne suis qu'un petit retraité et ma santé se dégrade puis mon medecin dit que je ne devrai pas me laver dans une baignoire rouillée avec des trous, l'appartement est tres vetuste mais je ne pense pas que les sanitaires aient été posés avec qualité, svp quels sont mes droits sachant qu'on subit chaque des augmentations de loyers, puis exiger d'eux qu'ils reparent la baignoire avant des dégâts des eaux?
cordialement

Par **Domil**, le **28/09/2011** à **06:44**

LRAR de mise en demeure de changer la baignoire en décrivant son état, rappelez la date où vous les avez déjà avisés, leur refus et le motif contraire à la loi et qu'à défaut vous saisissez le tribunal d'instance